

ÉDITO

Qui aurait pu prédire ?

Cette interrogation du Président de la République, utilisée bien mal à propos en évoquant la crise climatique lors de ses vœux pour 2023, s'applique en revanche parfaitement à la dissolution de l'Assemblée nationale décidée au soir des résultats des élections européennes du 9 juin dernier. Symbolisant jusqu'à la caricature un exercice solitaire et vertical du pouvoir, cette décision a plongé la France dans une période de grand trouble. A quelques semaines de l'accueil des jeux olympiques et paralympiques, symboles de concorde mondiale et de communion autour des valeurs sportives, nous voilà précipités dans une séquence incertaine à rebours du sens de cet événement planétaire.

L'utilisation de la dissolution de la chambre des députés caractérise nombre de régimes parlementaires qui nous entourent. Les élections anticipées y rythment la vie démocratique. Notre pays fait exception. Sous la V^{ème} République, profondément altérée dans ses équilibres depuis la création du quinquennat présidentiel, l'élection des 30 juin et 7 juillet 2024 est la première depuis la dissolution de 1997. Elle revêt un enjeu tout aussi important car elle pourrait fragiliser un peu plus des institutions réputées pourtant pour leur robustesse.

Faisant immédiatement suite à un scrutin européen dont les thèmes et les modalités sont sans rapport direct avec le rôle de l'Assemblée nationale, la dissolution a stoppé net le travail parlementaire. La loi sur la fin de vie attendra, de même que son volet relatif au développement des soins palliatifs. Un paradoxe navrant est que les débats difficiles menés sur ce sujet étaient salués pour leur qualité...

Le gouvernement en sursis a lui aussi interrompu des chantiers. Pour les directeurs de la fonction publique hospitalière, les discussions ouvertes début 2023 et les textes qui en découlent pour les directeurs d'hôpital sont stoppés. Qui peut prédire désormais quel sera le sort des arbitrages si laborieusement pris, et de ceux qui étaient en attente pour les D3S et les directeurs des soins ?

Paradoxalement, ce mois de juin a cependant permis à la négociation conventionnelle du secteur sanitaire et médico-social d'enregistrer des avancées déterminantes qui se faisaient attendre de longue date. Avec l'accord salarial et l'accord de méthode mettant enfin sur les rails la convention collective unique dans la BASSMS, le secteur privé non lucratif dispose d'une feuille de route clarifiée, légitimée par un accord majoritaire. Dans le secteur lucratif, les tentatives d'esquive de la fédération de l'hospitalisation privée au sujet de l'accord salarial dit « avenant 33 » de 2023 ont tourné court. Le gouvernement ayant fait un geste significatif sur le cadrage financier du secteur, il a fermement rappelé aux employeurs leurs obligations d'honorer leur signature. Sur ces deux dossiers qui concernent des centaines de milliers de salariés, la fédération CFDT santé-sociaux et ses équipes militantes de terrain ont fait preuve d'une pugnacité et d'une ténacité décisives.

Dans cette période si singulière de notre vie démocratique, la CFDT réaffirme son opposition à l'extrême droite. La confédération l'a déjà exprimée lors des seconds tours des élections présidentielles en 2002, en 2017 et en 2022. Cette position est conforme aux valeurs et aux combats de notre organisation. Elle s'appuie aussi sur les liens noués avec les mouvements syndicaux qui, en Europe, font face à des pouvoirs d'extrême droite : partout, toujours, l'égal accès aux services publics y est bafoué, les droits et les libertés des travailleurs y sont attaqués, leurs garanties remises en cause, la place et les droits des femmes et la nécessaire transition écologique sont en recul. Pour la première fois, ce risque est réel dans notre pays : c'est donc avec une particulière gravité que le SYNCASS-CFDT appelle chacun à voter et exprime son refus de l'extrême droite.